

Département de la SARTHE
Commune de Ruaudin

Date de convocation : 26 janvier 2026
Nombre de conseillers : 23
En exercice : 23
Présents : 17
Procurations : 4
Votants : 21

DÉLIBÉRATION N°04
Séance du : 3 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le trois février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué 26 janvier 2026 s'est réuni aux locaux culturels (salle 4, déclarée à la Préfecture salle du conseil pendant les travaux de la mairie) sous la présidence de M. Christian VERNET, 1^{er} adjoint au Maire de Ruaudin.

Présents :

Mesdames Nadia BOUTIMAH, Dominique DORLÉANS, Emilie LAIZEAU, Sylvie LEFFRAY, Liliane MAINGARD, Annie MOIREAU, Muriel PEDEMAS.

Messieurs Laurent BREMOND, Philippe BRIFAUT, Pascal CHAPUIS, Didier CHOUREAU, Patrick CORRE, Daniel DOIZE, Dominique JODEAU, Claude GASNOT, Guillaume SALAUD, Christian VERNET.

Absent(e)s excusé(e)s

Mesdames Carole HEULOT, Ophélie DA SILVA, Catherine ROBERT
Messieurs Samuel LOISON

Absent(e)s

Madame Betty BOUDIER
Monsieur Patrick BERGET

Pouvoir(s)

Madame Carole HEULOT a donné pouvoir à M. Christian VERNET
Madame Ophélie DA SILVA a donné pouvoir à Mme Nadia BOUTIMAH
Madame Catherine ROBERT a donné pouvoir Mme Liliane MAINGARD
Monsieur Samuel LOISON a donné pouvoir à M. Didier CHOUREAU

Secrétaires de séance : M. Didier CHOUREAU et M. Claude GASNOT, élus à l'unanimité

Rapporteur Monsieur Christian VERNET, 1^{er} adjoint au Maire de Ruaudin

Point 04 : Modification des statuts de l'Établissement d'Enseignement Artistique (EEA)

En 1985, le Syndicat Intercommunal de Musique regroupant les 2 communes (Arnage et Mulsanne) avaient 5 représentants.

De nouvelles communes font désormais partie du Syndicat (Ruaudin, Coulaines, Yvré l'Evêque) avec chacune 5 représentants.

Le Syndicat s'est développé et a aujourd'hui de nouvelles compétences (Théâtre et Danse).

Suite à ces évolutions et afin de fluidifier la tenue des différents temps de réunions statutaires, le syndicat a validé le 11 décembre 2025 la modification de l'article 5 de ses statuts, à savoir :

- Le nombre d'élus représentant les communes membres et siégeant au bureau en mettant 2 élus par commune soit 1 titulaire et 1 suppléant.
- Le nombre d'élus représentant les communes membres et siégeant au conseil syndical en passant de 5 titulaires et 2 suppléants à 3 titulaires et 2 suppléants soit (15 titulaires et 10 suppléants)

La composition du bureau sera donc la suivante :

- Un président
- Un ou plusieurs vice-présidents dont le nombre est déterminé par le comité syndical conformément à l'article L 5211-10 du CGCT.
- Un secrétaire

Ces modifications de statuts entreront en vigueur au prochain renouvellement des conseils municipaux les 15 et 22 mars 2026.



Il est demandé au Conseil municipal de valider la modification des statuts de L'EEA tel que présenté ci-dessus.

DÉLIBÉRATION n°04

ÉLUS	VOTE	ÉLUS	VOTE	ÉLUS	VOTE	ÉLUS	VOTE
HEULOT Carole	POUR	BOUTIMAH Nadia	POUR	JODEAU Dominique	POUR	BRIFAUT Philippe	POUR
VERNET Christian	POUR	LOISON Samuel	POUR	BOUDIER Betty	ABSENTE	GASNOT Claude	POUR
PEDEMAS Muriel	POUR	MOIREAU Annie	POUR	DOIZE Daniel	POUR	CORRE Patrick	POUR
CHOUTEAU Didier	POUR	SALAUD Guillaume	POUR	ROBERT Catherine	POUR	BERGET Patrick	ABSENT
MAINGARD Liliane	POUR	DA SILVA Ophélie	POUR	CHAPUIS Pascal	POUR	DORLEANS Dominique	POUR
BREMOND Laurent	POUR	LEFFRAY Sylvie	POUR	LAIZEAU Emilie	POUR		

21 élus ont voté POUR. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Didier CHOUTEAU
 Secrétaire de séance

M. Claude GASNOT
 Secrétaire de Séance

M. Christian VERNET
 1^{er} adjoint au Maire de Ruaudin